

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 4106-2018/ARR/DJA

du : 30/10/2018

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
OPAL	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 14-89/APS du 21 juillet 1989 portant adhésion de la province Sud à l'agence de l'habitat social (OPAL) ;

Vu l'arrêté modifié n° 880/2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté n° 3930-2018/ARR/DRH du 24 octobre 2018 recrutant madame Marie BENZAGLOU en qualité de directrice du logement de la province Sud ;

Vu les statuts de l'office pour l'amélioration du logement ;

Vu le rapport n° 31758-2018/1-ACTS/DJA du 25 octobre 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 6-5-1 de l'arrêté modifié du 26 mars 2015 est remplacée par les dispositions suivantes :

« A l'office pour l'amélioration des logements (OPAL), sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

Au conseil d'administration :

- Mme Mireille Münkkel, titulaire ;
- M. Benoit Saint-Omer, titulaire ;
- Mme Marie Benzaglou, titulaire.

A l'assemblée générale :

- Mme Mireille Münkkel, titulaire ;
- M. Benoit Saint-Omer, titulaire ;
- Mme Marie Benzaglou, titulaire. »

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.